

**PRODUITS CHIMIQUES A USAGE INDUSTRIEL
FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

<p>EMBAL – MAG ZA de l'hobit N°2 31790 Saint Sauveur</p> <p>Tél. : 05.61.35.59.54</p>	<p align="center">Présentation et règles de rédaction conformes à la norme NF T-01-102</p>		
<p>1 - Identification du produit et de la Société</p> <p>1.1 Désignation commerciale 1.2 Fournisseur 1.3 Types d'utilisation (pour plus de détails, se reporter à la notice technique) 1.4 Autres données</p>	<p align="center">RISQUES SPECIFIQUES</p> <p>C contient de l'hydroxyde de sodium</p> <p>POUDRE LAVE VAISSELLE I.D CHIMIE POUDRE SPECIALE DESINFECTANTE BACTERICIDE POUR LAVE VAISSELLE INDUSTRIEL</p> <p>A usage professionnel</p>		
<p>2 - Identification des dangers</p>	<p>C : Corrosif PROVOQUE DES BRULURES R34, R37 S1/2, S24/25, S36/37/39, S45</p>		
<p>3- Composition / Information sur les composants</p>	<p align="center">N° CAS</p>	<p align="center">%</p>	<p align="center">Siglage</p>
<p>4 - Premiers Secours</p>	<p>D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.</p> <p>En cas d'exposition par inhalation : En cas d'inhalation transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et appeler une ambulance médicalisée.</p> <p>En cas de projections ou de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant 10 à 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Dans tous les cas, consulter un ophtalmologiste.</p> <p>En cas de projections ou de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement la peau à grande eau pendant 10 à 15 minutes. Les vêtements ne seront réutilisés qu'après nettoyage. Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue et prolongée, consulter un médecin.</p> <p>En cas d'ingestion : En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir. Alerter un médecin.</p>		
<p>NOVEMBRE 2012 -3012-</p>			

<p>5 - Mesures de lutte contre l'incendie</p>	<p>Moyen d'extinction approprié : Adapter les agents d'extinction à l'environnement.</p> <p>Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Ne pas respirer les fumées. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.</p> <p>Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.</p>
<p>6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle</p>	<p>Précautions individuelles : Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.</p> <p>Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.</p> <p>Méthodes de nettoyage : Récupérer le maximum de poudre. Balayer et détruire en centre agréé.</p>
<p>7 - Manipulation et stockage</p>	<p>Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.</p> <p>Manipulation : Manipuler dans des zones bien ventilées. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.</p> <p>Equipements et procédures recommandés : Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Eviter impérativement le contact du produit avec la peau et les yeux. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante. Eviter l'inhalation des poussières.</p> <p>Equipements et procédures interdits : Ne pas fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.</p> <p>Stockage : Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec. Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et des matières incompatibles (voir chapitre 10). Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.</p>

8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle	Mesures d'ordre techniques : Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Porter une protection respiratoire en cas de risque d'exposition à de fortes concentrations de poussières. Maintenir les locaux et les postes de travail en parfait état de propreté, les nettoyer fréquemment. Protection respiratoire : Port de masques appropriés et agréés en cas de contact prolongé. Protection des mains : En cas de risque de contact avec les mains utiliser impérativement des gants appropriés. Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité ou des écrans faciaux. Prévoir des fontaines oculaires et des douches de sécurité dans les ateliers où est manipulée la préparation. Protection de la peau : Porter des vêtements de protection appropriés qui seront maintenus propres et en bon état.
9 - Propriétés physiques et chimiques	d : environ 950-1050g/L. Etat physique : Poudre granulée blanche. Solubilité de la préparation dans l'eau : Soluble. pH à 1% : 12.4 ± 0.5. Parfum : Chloré
10 - Stabilité et réactivité	La préparation est stable dans les conditions normales d'utilisation décrite au paragraphe 7. Matières à éviter : Réactions exothermiques avec les acides. Produits de décomposition dangereux : Peut libérer de l'hydrogène en cas de contact avec un matériau incompatible (zinc, cuivre, étain, aluminium et leurs alliages).
11 - Informations toxicologiques	En cas de projections ou de contact avec la peau : Corrosif. En cas de projections ou de contact avec les yeux : Risque de lésions graves.
12 - Informations écologiques	Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité. Effets nocifs divers : Le pH est responsable des effets sur les poissons, planctons ou autres organismes. Si non neutralisé, le produit peut être très toxique pour les organismes aquatiques à cause de son alcalinité.
13 - Considérations relatives à l'élimination	Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Déchets : Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

14 - Informations relatives au transport	<p>Contient du métasilicate de sodium</p> <p>ADR/RID : Classe : 8 Code : C6 Groupe : III Etiquette : 8 Ident. : 80 QL : LQ24</p> <p>IMDG : Classe : 8 Groupe : III QL : 2 kg FS : 8-06</p> <p>IATA : Classe : 8 8 Groupe : III III</p>
15 - Informations réglementaires	<p>Classement de la préparation : Corrosif</p> <p>Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence : R 34 : Provoque de brûlures. R37 : Irritant pour les voies respiratoires. S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux. S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. S45 : En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S1/2 : Conserver sous clé e hors de portée des enfants.</p>
16 - Autres informations	<p>Les indications ci-dessus se basent sur l'état actuel de nos connaissances et ne présentent aucune garantie pour les caractéristiques. Les législations et prescriptions sont à respecter par le destinataire de notre produit sous sa propre responsabilité.</p> <p>Fiche de données de sécurité établie en conformité avec l'annexe II du règlement (CE) n°1907/2006 concernant REACH.</p> <p>Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3: R 22 : Nocif par ingestion. R 31 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique R 34 : provoque des brûlures R 35 : provoque de graves brûlures R 36 : Irritant pour les yeux R 37 : Irritant pour les voies respiratoires R 38 : Irritant pour la peau R 41 : Risques de lésions oculaires graves R 50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique</p> <p>Etiquetage du contenu (Règlement CE n°648/2004 - 907/2006): - moins de 5% de : agents de blanchiment chlorés</p>

